

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 13 et Dimanche 14 novembre
Coupe de France Masculine – 7^{ème} tour National 3
R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D6
U19R1
U18R1 – R2
U17 D1-D2
U15 D1-D2
U13D1 – D2 – D3
Plateaux U7-U9-U11

Mardi 16 novembre
Groupe de travail sur les gestes premiers secours

Mercredi 17 novembre
Commission Sportive
Commission de Discipline

Jedi 18 novembre
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Avis aux clubs p. 2
Avis aux arbitres p. 11
Avis aux éducateurs p. 12
Commission Sportive p. 13
Documents divers p. 19

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



AG DU DISTRICT



FORMATION PSC1

1^{ère} SESSION

LE SAMEDI 27 NOVEMBRE

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

AVANT

LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE

DEFIS SPORTIFS

**AVANT
LE 10 DÉCEMBRE
PROCHAIN**

PFFD

**PROCHAINE FORMATION
LE 04 DÉCEMBRE 2021**

Construire et promouvoir un projet

À Availles en Châtellerault



AVIS AUX CLUBS

CONVOCATION AUX AG DU DISTRICT LE SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne,

Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre club par un de ses membres ou par un membre d'un autre club dûment mandaté (pouvoir) aux Assemblées Générales Extraordinaire – Financière - Ordinaire du District de la Vienne de Football.

Samedi 20 novembre 2021 à 10H00
A la salle Multimédia
Rue du gué de la grange
86140 LENCLOITRE

L'émargement des clubs s'effectuera de 9h à 9h45 (aucun enregistrement de vote après cet horaire).

Le pass sanitaire est obligatoire.

Attention, pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter son propre club.

Le correspondant a reçu par courrier la convocation, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.

Merci par avance de revenir vers nous si la convocation ne vous est pas parvenue.

D'autre part, du fait de la dématérialisation des licences, nous demandons aux représentants de clubs de bien vouloir se munir d'une impression de la licence (ou liste des licenciés du club) ou d'une présentation depuis un smartphone.

L'ordre du jour provisoire est le suivant :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Modification des Statuts du District de la Vienne de Football

Allocution du Président du District de la Vienne de Football

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIERE

Ouverture de l'Assemblée Générale Financière
Bilan financier de la saison 2020/2021
Présentation et vote du budget prévisionnel 2021/2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du samedi 12 septembre 2020
Avenir du Championnat Départemental 6
Présentation des réflexions pour la saison 2021 /2022



- Pyramide des championnats séniors
- Football diversifié : groupe de travail, à compter de janvier 2022, concernant le championnat Départemental 6, le Foot Loisirs à 11 et le Critérium à 8
- Présentation formation PSC1

Intervention des personnalités

Questions diverses

Clôture des Assemblées Générales Extraordinaire, Financière et Ordinaire

DEVENIR ACCOMPAGNATEUR D'ARBITRE AU DISTRICT, C'EST POSSIBLE !

Vous êtes licencié dans un club ? Il est toujours possible de candidater pour devenir accompagnateur d'arbitre stagiaire au District de la Vienne de Football. Vous serez chargé d'accompagner les nouveaux arbitres officiels dans leurs premiers matches. L'indemnité est de 30€ par rencontre (forfait).

FORMATION PSC1

Pour faire suite au courrier du Président Stéphane BASQ annonçant la mise en place par le District d'une formation aux premiers secours PSC1, nous revenons vers vous pour vous apporter plus d'informations.

Afin de pouvoir organiser les sessions qui auront lieu principalement à la fin de chaque mois, nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire en ligne Google Forms ci-dessous :

<https://forms.gle/VH4XZ74n3EBuAXYH8>

Celui-ci a pour but d'estimer le nombre de personnes intéressées par cette formation.

Dès à présent, nous vous informons que la première session aura lieu le **samedi 27 novembre 2021** dans les locaux du District.

Vous trouverez le dossier d'inscription dans le mail transmis par zimbra le 27/10/2021.

Pour les personnes intéressées, merci de renvoyer le dossier avant le 20 novembre 2021 à l'adresse mail suivante : district@foot86.fff.fr

(le nombre de place est limité à 10 personnes par session)

DESIGNATION D'UN REFERENT ARBITRAGE

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine impulse actuellement, au sein des clubs départementaux et régionaux, la mise en place d'un référent en arbitrage.

Nous vous encourageons vivement à doter votre club d'un Référent. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un ancien arbitre, mais également d'un de vos dirigeants motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée.

Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un référent peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

Nous vous prions de bien vouloir compléter le coupon-réponse envoyé par Zimbra le 28/10/2021 dès que vous aurez trouvé la personne adéquate et nous le retourner par retour de mail à l'adresse : district@foot86.fff.fr **avant le 20 novembre 2021.**

Une réunion de formation pour les clubs régionaux et départemental 1 sera organisée dans les plus brefs délais afin d'assurer la formation pratique de votre candidat et/ou de votre référent déjà nommé. La formation pour les autres clubs départementaux sera assurée à partir de la saison 2022-2023.



PRATIQUE U7 / U9 : RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT

La commission des Jeunes du District souhaite faire quelques rappels importants pour le bon fonctionnement de la pratique U7-U9 :

- Depuis le samedi 2 octobre tous les U7-U9 doivent être licenciés, c'est une obligation.
- À partir du jeudi 14 octobre 2021, la commission des jeunes étudie toutes les fiches :
 - Licences
 - Bilan de plateau
- Pour rappel, le club qui reçoit le plateau doit réceptionner les fiches (plateau + licences) pour **les transmettre au district dès le lundi** afin qu'elles soient traitées le mercredi.

Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre responsable de secteur et/ou de consulter le document d'organisation (« Être responsable U7/U9 dans la Vienne », disponible sur le site du District, onglet Documents -> Documents généraux -> Jeunes

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Vous trouverez l'organigramme général club en version PDF sur notre site et en version PWPT envoyé via ZIMBRA à compléter avant le **vendredi 3 décembre prochain.**

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

- Présentation des dispositifs FAFA Equipement et Transport 2021-2022 : **jeudi 18 novembre : 18h**

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

FORMATION ARBITRE AUXILIAIRE

La prochaine session aura lieu le :

MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 à 19H (inscription avant le 05 décembre)

Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District.

La durée de la formation est de 2h15 heures (2h de formation et 1/4 d'heure d'examen). Le lieu de la formation sera déterminé en fonction de la répartition géographique des inscrits.

Titulaire d'une licence dirigeant, l'arbitre Auxiliaire est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'Arbitre Officiel.

Il permet également à un club de D5 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).



LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR !



Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour.
Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 3 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire.
Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.
Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu.
La durée de ce Label est de 3 ans.
Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2021 grâce au lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbxr6OOGk2OrQWfFv4_CWyg2PIN-CHjgqnmI6mKA/viewform

DÉFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**

RAPPEL IMPORTANT SUR LES COORDONNÉES DIFFUSABLES

À ce jour, **encore de trop nombreux clubs n'ont pas rendu les coordonnées d'un ou plusieurs membres de leur club diffusables sur notre site internet.** De ce fait, ces clubs sont injoignables au téléphone, ce qui perturbe le fonctionnement de l'astreinte arbitres et empêche certains clubs de pouvoir se contacter entre eux.

Merci aux clubs concernés de faire les démarches très rapidement.

Sur Footclubs, se rendre dans « organisation » puis « membres du club ». Cliquez sur le nom d'un membre du club. Dans le pavé « contacts », sur la droite, sélectionner le mode de diffusion « diffusables ». N'oubliez pas de valider.

Nous conseillons à ce qu'à minima, les coordonnées des membres du bureau du club soient diffusables (numéro de téléphone et adresse mail).



PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19 PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

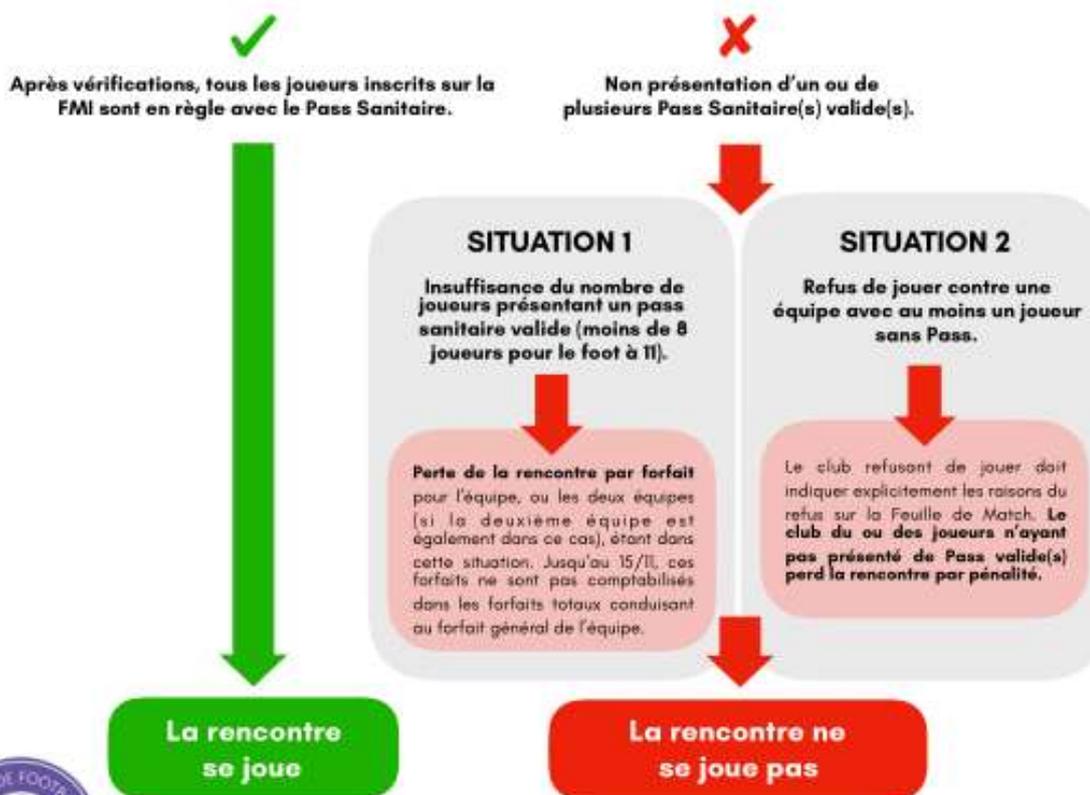
Qui peut vérifier ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Référent COVID	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué officiel : supervise sans contrôler !
<input checked="" type="checkbox"/>	Educateur du club	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbitre de la rencontre

Quand ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment du contrôle des licences
-------------------------------------	------------------------------------

Cas de figure possibles après vérification des Pass





LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :



2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE SANITAIRE FFF



TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre juridique de l'application du Pass Sanitaire)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 26 NOVEMBRE – BEAUMONT SAINT CYR (club house)

Thèmes : Gestion des rencontres – Lois du Jeu (loi 12) – aspects environnementaux – travail de groupe.

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

SÉANCE BILAN ARBITRE STAGIAIRE

Les arbitres formés au cours des saisons 2019/2020 et 2020/2021 sont conviés à participer à la séance 8 (bilan des stagiaires nommés arbitres) le samedi 27 novembre 2021 à 8h30 (lieu à confirmer).

Les présidents des clubs concernés et les accompagnateurs du District de la Vienne sont également conviés à y participer.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 10 novembre 2021
Procès-verbal n° 11

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 10 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J_1 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Verrières (1)	Coupe de France	11/11/21
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/12/21 à 20h
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	B	11	05/12/21	23702243	Beaumont St Cyr (4) Montamisé (2)	Occupation des terrains et des vestiaires	12/12/21 à 13h15
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1) Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Civaux	Nieuil l'Espoir
Adriers	Coussay en Mirebeau	Payroux Charroux Mauprévoir
Antran	Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	Jardres	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Cep
Biard	La Pallu	Sèvres Anxaumont
Boivre	Lavoux - Liniers	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Ligugé	St Benoît
Cernay St Genest	Lusignan	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Mignaloux Beauvoir	Stade Poitevin
Château Larcher	Montamisé	Valdivienne
Châtelleraut Portugais	Montmorillon	Valence en Poitou – Couhé
Châtelleraut SO	Naintré	Vouneuil Béruges
Chauvigny	Neuville	

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701662 : Migné Auxances (2) – Verrières (1) du 31/10/21

FMI transmise tardivement.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23701963 : Nord Vienne (1) – Loudun (1) en poule A du 07/11/21

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Albert BOUCHET (07/11/21) signalant une erreur de saisie sur le score final de la rencontre : 5 buts à 1 (et non 6 buts à 1).

Confirmations des clubs de Nord Vienne (08/11/21 à 19h47) et Loudun (08/11/21 à 21h53)

La feuille de match a été modifiée par la Commission ainsi que le score (5-1).

Dossier classé.

Match n° 23701964 : Ligugé (3) – Availles en Châtelleraut (1) en poule A du 07/11/21

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Cyrille DROUHAULT (07/11/21 à 21h21 et 21h22) signalant un problème de tablette et donnant la composition des équipes, le score et l'absence de sanctions.

Courriel du club de Ligugé (08/11/21 à 10h05) signalant un problème de tablette et donnant la composition de son équipe, le score et l'absence de sanctions.

La feuille de match a été établie par la Commission avec les renseignements transmis.

Dossier classé.



DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769755 : Leigné sur Usseau (1) – Oyré Dangé (2) en poule A du 07/11/21

Courriel de confirmation de réserve du club de Leigné sur Usseau (09/11/21 à 14h55).

Considérant que la réserve est inscrite sur la feuille de match dans les observations d'après match et qu'elle doit être transformée en réclamation.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Oyré Dangé (copie du courriel de confirmation et du verso de la feuille de match concernée) lequel peut formuler ses observations avant la date du mercredi 24/11/21 terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702091 : Jaunay Marigny (3) – Cernay St Genest (2) en poule A du 07/11/21

Courriel du club de Jaunay Marigny (07/11/21 à 12h18) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (3) (sans déplacement de Cernay St Genest (2))

Amende de 41€ au club de Jaunay Marigny.

Match n° 23702360 : Lavoux Liniers (1) – Vicq sur Gartempe (2) en poule C du 07/11/21

Annotation au verso de la feuille de match.

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (09/11/21 à 08h47) qui transforme cette annotation en réclamation.

La Commission demande des rapports sur les contrôles effectués avant le match (Pass sanitaire, licences ...) à recevoir avant le **mercredi 17 novembre 2021**.

- À l'arbitre officiel de la rencontre M. Aymen LABOUIDYA
- Pour le club de Lavoux-Liniers : à M. Aurélien DENIS (Président)
M. Georges PINAS (joueur n° 9 et capitaine)
M. Jean François CABRERA (banc de touche)
M. Rodolphe ASSINE (joueur n° 12 et remplaçant)
M. Achirafi ASSAN (joueur n° 13 et remplaçant)
- Pour le club de Vicq-sur-Gartempe : à M. Christian BOUE (Co-Président)
M. Charly COLLET (Co-Président)
M. Fabien LEBRETON (joueur n° 6 et capitaine)
M. Bertrand MERIGARD (banc de touche)
M. Damien HAMON (banc de touche)

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757857 : Mirebeau (2) – ASM (2) en poule A du 07/11/21

Courriels des clubs de Mirebeau (07/11/21 à 20h08) et ASM (08/11/21 à 14h49) signalant un problème de tablette et fournissant un rapport FMI, la composition des équipes, le score de la rencontre (2-1), la participation de tous les joueurs et l'absence de blessures.

La feuille de match a été établie par la Commission avec les renseignements transmis.

Dossier classé.

Match n° 23757866 : Beuxes (1) – Les Trois Moutiers (1) en poule A du 21/11/21

Demande du club de Les Trois Moutiers (courriel du 08/11/21 à 08h45) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club des Trois Moutiers.

Match n° 23757990 : Cenon / Vouneuil (3) – Colombiers (1) en poule B du 06/11/21

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

**Match n° 23758083 : Coussay les Bois (1) – Ozon (3) en poule C du 26/09/21**

Courriels des clubs d'Ozon (08/11/21 à 15h38) et de Coussay les Bois (08/11/21 à 17h50) fournissant la composition de leurs équipes ainsi que les renseignements demandés.

La feuille de match a été établie par la Commission avec les renseignements transmis.

Dossier classé.

Match n° 23758121 : Les Ormes (1) – Usseau (1) en poule C du 07/11/21

Reçu le rapport du délégué officiel désigné pour la rencontre M. Patrice HERAULT (08/11/21 à 07h54)

Dossier classé.

Match n° 23758253 : Jouhet Pindray (1) – Sillars (1) en poule D du 07/11/21

Courriel des clubs de Jouhet Pindray (08/11/21 à 09h16) et Sillars (10/11/21 à 13h33) signalant une erreur sur le score de la rencontre.

Courriel de confirmation de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Philippe DIAS MOREIRA (08/11/21 à 12h32)

La feuille de match a été modifiée par la Commission ainsi que le score (1-1).

Dossier classé.

Match n° 23758518 : Sèvres Anxaumont (3) – Boivre (3) en poule F du 07/11/21

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (07/11/21 à 21h48)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sèvres Anxaumont, pour le motif suivant : des joueurs du club de Sèvres Anxaumont sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain.

La commission prend connaissance de cette réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, que les équipes de Sèvres Anxaumont (1) jouait le même jour en championnat Départemental 2.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Vicq sur Gartempe (2) – Sèvres Anxaumont (2) en Championnat Départemental 4 poule C du 31/10/21, dernière rencontre officielle de Sèvres Anxaumont (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Sèvres Anxaumont (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Boivre.

Dossier classé.

Match n° 23758519 : Poitiers ASAC (2) – Lusignan / Coulombiers (3) en poule F du 07/11/21

Courriel du club de Lusignan (06/11/21 à 17h56) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Lusignan / Coulombiers (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Lusignan.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 24015054 : Nalliers (2) – Savigny l'Evescault (2) en poule B du 07/11/21**

Courriel du club de Savigny l'Evescault (07/11/21 à 11h43) pour signaler le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Savigny l'Evescault.

Match n° 24015055 : Villeneuve (2) – St Savin St Germain (3) en poule B du 07/11/21

Courriel du club de St Savin St Germain (07/11/21 à 14h15) pour signaler le forfait de son équipe.

4^{ème} forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de St Savin St Germain.



Match n° 24014954 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 17/10/21

Courriel du club d'Aslonnes (18/10/21 à 10h25) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission a reçu les renseignements de la part du club de Smarves Iteuil (26/10/21 à 22h41) et du club d'Aslonnes (05/11/21 à 19h30).

La feuille de match a été établie par la Commission avec les renseignements transmis.

Dossier classé.

Match n° 24014965 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – St Saviol / Limalonges (3) en poule C du 07/11/21

Courriel du club de St Saviol (07/11/21 à 13h10) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de St Saviol / Limalonges (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de St Saviol.

Match n° 24014967 : Brion St Secondin (4) – St Maurice Gençay (2) en poule C du 07/11/21

Courriel du club de Brion St Secondin (07/11/21 à 10h00) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de St Maurice Gençay (2))

Amende de 15€ au club de Brion St Secondin.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 23831162 : Neuville (1) – Vrère St Léger (1) en poule A du 07/11/21

Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Première journée de la 2^{ème} phase : samedi 13 novembre 2021

Rappel : l'utilisation de la FMI est obligatoire

POULE A

BRESSUIRE (1)
POITIERS STADE FC (1)
NIORT ST FLORENT UA (2)
GATIFOOT (1)
CELLES-VERRINES E.S (1)

POULE B

NIORT ST FLORENT UA (1)
AUTIZE OREE FC J (1)
POITIERS 3CIT (1)
LUSIGNAN (1)
CNFC-CHAURAY-ECHIRE (1)

POULE C

LOUDUN/FC ASM (1)
CHATELLERAULT SO (1)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
MONTMORILLON (1)
POITIERS ASAC/BUXEROLLES (1)

POULE D

LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
FC BOUTONNAIS (1)
MIGNE / NEUVILLE (1)

POULE E

CERIZAY CO (1)
R.C. PARTHENAY VIENNAY (1)
THOUARS 1
CNFC-CHAURAY-ECHIRE (2)
CHERVEUX (1)
LUSIGNAN (2)

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23769752 : Antran (2) – La Pallu (1) en Départemental 3 poule A du 06/11/21.

Match n° 23702227 : Cenon/Vouneuil (2) – Poitiers 3 cités (3) en Départemental 4 poule B du 07/11/21

**DIVERS****Courriel du club de Verrières :**

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Poitiers ASAC :

Nécessaire fait.

TERRAINS

- Courriel de la Mairie de La Roche Posay (04/11/21 à 16h57) informant de remise en état de l'éclairage du stade de la commune.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 31/10/21

Match n° 23701662 : Migné Auxances (2) – Verrières (1) en Départemental 1

le 06/11/21 à 17h27

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 17 novembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



DOCUMENTS DIVERS

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5 (6 x12) 72 équipes	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
	descend en Département 6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13
	vient de Département 6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Département 6	monte en Département 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Département 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1